



# La langue française dans les écoles de Montréal

**Avis** présenté à la  
Commission des états généraux  
sur la situation et l'avenir  
de la langue française au Québec  
par **Madame Monique Séguin**,  
présidente  
Décembre 2000



Alliance des professeures  
et professeurs de Montréal (CSQ)

<b>UN POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE ET SYNDICAL.....</b>	<b>2</b>
<b>UN CONSTAT DE PAUVRETÉ.....</b>	<b>4</b>
Une langue pauvre .....	4
Un milieu pauvre.....	5
Des écoles pauvres .....	5
L'urgence d'agir .....	6
Des progrès importants .....	6
Un état de siège inhibiteur .....	7
<b>LA LANGUE DU TRAVAIL .....</b>	<b>8</b>
<b>LA LANGUE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES.....</b>	<b>9</b>
Les raisons commerciales <i>Second Cup</i> et autres <i>Color your world</i> ..	9
<b>LA LANGUE DE L’AFFICHAGE ET DE LA PUBLICITÉ ..</b>	<b>10</b>
<b>LA LANGUE DES MÉDIAS .....</b>	<b>11</b>
<b>LA LANGUE D’ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>12</b>
Quel français enseigner?.....	13
Des programmes nationaux.....	14
L’enseignement de l’anglais, langue seconde.....	15
<b>LA FRANCISATION DES IMMIGRANTS.....</b>	<b>16</b>
Deux réalités : les jeunes et les adultes .....	16
Le système d’accueil menacé.....	17
La francisation des adultes .....	19
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>20</b>

## **UN POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE ET SYNDICAL**

L'Alliance des professeures et professeurs de Montréal regroupe quelque 7200 enseignantes et enseignants, pour la plupart à l'emploi de la Commission scolaire de Montréal, la CSDM, qui offre l'enseignement public francophone dans les écoles primaires et secondaires ainsi que la formation dans une quinzaine de centres de formation générale et d'alphabétisation des adultes et dans une dizaine de centres de formation professionnelle.

Cet Avis à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec présente donc un point de vue d'enseignantes et d'enseignants œuvrant auprès des jeunes et d'élèves adultes, mais aussi l'analyse d'une organisation syndicale qui a contribué depuis plus d'un demi-siècle aux grands débats qui ont animé la société québécoise, particulièrement à celui qui a fait du français notre langue nationale.

Nos membres ont eu maintes occasions de se prononcer sur les positions que nous défendons aujourd'hui et nous nous abstenons d'aborder les questions qui n'ont pas fait consensus ou sur lesquelles nous ne disposons pas d'un mandat clair.

Nous voulons vous parler de ces garçons et de ces filles de la ville qui fréquentent nos écoles publiques mais aussi les centres commerciaux de quartier pour leurs jeux d'arcade dits familiaux, les arénas et terrains de jeu publics, les stations de métro où ils flânent après la classe, les cinémas anglophones le mardi soir et la rue, à pied plus souvent qu'en trottinette, sans parler de ceux et celles qui zappent ou surfent à la maison.

Nous voulons d'abord vous parler d'eux sans distinction ni discrimination, qu'ils soient nés ici ou ailleurs, parce que, quant à nous, dès qu'ils ont acquis les rudiments du français de la rue, ils se ressemblent tous. Leur accent même et l'intonation de leurs onomatopées se confondent... et nous confondent.

Nous voulons aussi vous parler de leurs parents : de bonnes gens qui triment dur pour joindre les deux bouts. Mais eux se démarquent davantage les uns des autres selon qu'ils sont d'ici ou d'ailleurs. Le français qu'ils parlent, ou qu'ils baragouinent s'ils ont immigré récemment, révèle leur provenance, mieux que la couleur de leur peau dans bien des cas. Malheureusement, dans certains quartiers multiethniques, plusieurs ne prononcent que des syllabes et comptent sur leur progéniture pour établir un contact avec les profs, l'épicier ou les voisins.

Nous vous épargnerons les données statistiques nationales que vos chercheurs ont sûrement mises à jour mieux que nous pourrions le faire. Vous nous pardonnerez de mentionner néanmoins les chiffres qui traduisent de façon concrète l'ampleur des défis qui se posent à nous. Au-delà des visages et des noms de ces personnes avec lesquelles nous vivons quotidiennement et auxquelles nous donnons le meilleur de nous-mêmes, sur 100 000 élèves, jeunes et adultes, qui fréquentent bon an mal an nos classes, 5000 profitent de mesures d'accueil et de soutien linguistique pour apprendre les rudiments de la langue qui leur servira à lire au tableau et à chercher sur la toile francophone, à écrire leurs devoirs, à communiquer leurs besoins essentiels et à gagner leur vie plus tard, mais aussi, pour certains, à s'exprimer et à participer à la vie démocratique, sociale et culturelle de leur pays d'adoption.



Malheureusement, pour plusieurs des enfants qui défilent dans nos classes pendant une douzaine d'années, cette langue, maternelle ou d'adoption, ne sera qu'un outil de communication fonctionnelle.

## **UN CONSTAT DE PAUVRETÉ**

Parlons d'abord de l'état général du français puisque c'est le but de ces états généraux. Il nous faudra dégager une même lecture de la réalité, faire les mêmes constats si nous voulons arriver aux mêmes conclusions. Notre constat d'enseignants montréalais, en est un de **pauvreté**. Pauvreté linguistique, pauvreté économique et pauvreté sociale.

Le français est en état de pauvreté comme le sont les parents de nos élèves, comme le sont la plupart de nos écoles publiques, comme le sont les rayons des bibliothèques scolaires, comme le sont les programmes de français depuis plus de vingt ans et comme s'est graduellement appauvrie la Charte de la langue française elle-même depuis presque aussi longtemps.

### **Une langue pauvre**

Si les fautes d'orthographe font chuter les moyennes de nos élèves, elles ne suffisent pas à révéler l'ampleur des problèmes langagiers et linguistiques que vivent les jeunes. La pauvreté du vocabulaire usuel dans nos cours d'école et la vogue du langage rap constituent des indicateurs de l'état de la langue parlée. Cette situation est plus inquiétante à Montréal où l'omniprésence de l'anglais nuit à l'apprentissage et à l'usage correct de la langue nationale. L'influence de la publicité et des médias est évidente, mais c'est surtout leur ignorance des fondements linguistiques de la langue française qui explique les

faiblesses en syntaxe et les erreurs grammaticales notées dans nos corrections.

### **Un milieu pauvre**

Ce constat n'est pas nouveau. On l'a fait lors des États généraux sur l'éducation, et le Conseil supérieur de l'éducation l'a démontré dans son *Avis sur la réussite à l'école montréalaise* à l'automne 1995. Depuis lors, la reconnaissance des élèves de milieu défavorisé tient davantage compte de la réalité : la carte de la population scolaire du ministère de l'Éducation classe la presque totalité des écoles de la CSDM dans cette catégorie.

Ce contexte particulier de pauvreté devrait convaincre d'injecter des ressources particulières additionnelles au service des élèves et de l'ensemble des citoyens de cette ville. Des campagnes de publicité et de valorisation de l'école et du « bon parler français » ne suffiront pas.

### **Des écoles pauvres**

Alors que les écoles de Montréal devraient disposer de plus de moyens pour compenser les lacunes et déficiences des familles, l'école a été amputée depuis une vingtaine d'années de ressources aussi essentielles que les livres. Les bibliothèques scolaires ne sont pas fermées mais on a réduit le nombre de bibliothécaires à six pour les deux cents établissements de la CSDM, et les budgets d'acquisition sont à sec.

Il faut désormais se tourner vers l'entreprise privée pour pallier cette pauvreté. Récemment, notre centrale syndicale a dû organiser une tournée d'auteurs, avec la collaboration d'un éditeur, pour tenter de revaloriser la lecture dans les écoles. Mais cela ne procure pas de livres aux élèves.



### **L'urgence d'agir**

L'état général de la langue à Montréal a grandement besoin de ces états généraux pour refaire le consensus national sur la langue, mais nous aurons aussi besoin de prendre les moyens politiques, pédagogiques et législatifs à la mesure de ces nouveaux consensus et nous devons nous donner collectivement les moyens financiers pour faire enfin du français, à Montréal comme ailleurs au Québec, la langue nationale.

Vous aurez déjà compris que notre vision de la problématique que vous étudiez n'est pas rose et que nous n'adhérerons pas aux alibis et faux-fuyants pour excuser l'inaction. La mondialisation de l'économie et de la culture, depuis l'avènement de la toile mondiale des nouvelles technologies ou le Web, en bon français, ne saurait justifier des accommodements à la baisse quant aux exigences nécessaires à la survie du français ici.

Nous croyons au contraire que la mondialisation de l'économie et des communications, l'immigration et la mobilité doivent plutôt nous inciter à redoubler d'efforts pour assurer la primauté du français au Québec, comme ciment social et outil de développement d'une pensée et d'une culture originales, capables de s'imposer dans cet environnement concurrentiel à l'échelle du monde.

### **Des progrès importants**

Certes, des progrès importants ont été effectués depuis vingt ans et nous aurions mauvaise grâce de ne pas le mentionner : la principale disposition de la Charte de la langue française selon nous, celle qui consiste à intégrer les élèves allophones dans les écoles primaires et secondaires françaises, a fait toute la différence. Le problème de leur



dispersion dans le réseau anglophone, lorsqu'il y avait des commissions scolaires confessionnelles, s'est résolu avec l'abrogation de l'article 93 de la Constitution canadienne et la restructuration scolaire sur des bases linguistiques, mesures que nous appelions de tous nos vœux depuis des années. Il faut reconnaître aussi l'enrichissement de nos réseaux de diffusion culturelle depuis quelques années. Ces hauts lieux des arts de la scène sont autant de tribunes de valorisation de la langue de Molière et de celle de Tremblay qui n'a d'ailleurs jamais été aussi mauvaise qu'on s'est plu à le dire. Malheureusement, ce n'est pas là que se tiennent les élèves à moins que leur prof les y amène et que leurs parents paient la sortie.

Ces progrès nous ont révélés à nous-mêmes et au monde. C'est par la qualité de notre langue que nos poètes, nos chanteurs, nos auteurs et nos humoristes se sont démarqués. C'est par la force de notre culture que se sont développés des créneaux d'excellence en mode, en design, en architecture, et même dans ce nouvel univers du multimédia. Ces développements importants des trente dernières années n'auraient pas été possibles sans une législation qui protège notre langue et un effort collectif de valorisation de l'éducation.

### **Un état de siège inhibiteur**

Là s'arrête toutefois notre appréciation positive de la situation. La langue du commerce et des affaires, celle de l'affichage et de la publicité, la langue de travail des parents allophones de certains de nos élèves et, à notre grand désespoir, la langue d'enseignement sont en état de siège. Le terme est fort, mais comment qualifier autrement la confiscation par la Cour suprême des dispositions législatives fondamentales que contenait la Charte de la langue française du Québec, en particulier sur

l'affichage commercial? Comment décrire l'impossibilité, malgré les dispositions de la Charte, d'assurer le respect du droit de travailler en français dans la plupart des entreprises où les immigrants doivent essayer de gagner leur vie? Et cet état de siège n'est pas que constitutionnel et juridique. Comment expliquer notre propre inertie quant aux obligations que nous avons de permettre à chacun de travailler en français et d'assurer l'enseignement de la langue nationale à tous les enfants et à tous les immigrants qui ont choisi de vivre ici? Permettez-nous de justifier ces questions.

## **LA LANGUE DU TRAVAIL**

Toutes les grandes entreprises ont l'obligation d'adopter des programmes de francisation, et les employés doivent désormais pouvoir y travailler en français... à la condition de n'être pas en contact avec des clients américains ou canadiens anglais ou anglais ou allemands ou japonais ou même français de France chez qui nous constatons avec consternation le niveau d'anglicisation. De plus, on demande souvent au personnel subalterne de lire des manuels d'instruction en anglais et de participer à des sessions de formation dans cette langue. Quant au personnel cadre, on ne pose plus la question de la nécessité de maîtriser l'anglais et d'autres langues au besoin. Ces caractéristiques de la mondialisation sont de plus en plus invoquées pour justifier que l'on travaille en anglais dans la nouvelle industrie tertiaire où l'information constitue la matière à transformer. Pourtant, les mesures de francisation visaient, dans l'industrie tout comme à l'école, à favoriser le transfert linguistique des immigrants allophones vers le français plutôt que vers l'anglais. Or, les allophones que nous connaissons - parce que leurs enfants fréquentent nos écoles - travaillent davantage dans des

industries de type secondaire qui comptent moins de 50 employés et qui, de ce fait, ne sont pas assujetties à l'obligation d'adopter un programme de francisation.

## **LA LANGUE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES**

Malgré les dispositions de ce chapitre de la Charte, la situation de l'étiquetage commercial demeure scandaleuse au Québec. La traduction approximative des modes d'emploi sur les emballages fait qu'il est souvent moins risqué de lire la version originale en anglais, surtout s'il s'agit d'appareils dont l'assemblage inapproprié pourrait s'avérer dangereux, de produits de beauté ou de santé ou encore de denrées alimentaires. Les gens scolarisés et bilingues prennent la plupart du temps le parti d'en rire... plutôt que d'en pleurer et, devant la campagne d'intimidation évidente de certains groupes extrémistes, certaines personnes craignent de sombrer dans le fanatisme en se plaignant auprès d'une commission de surveillance accusée de servir un État policier. La langue du commerce et des affaires est en état de siège parce que le gouvernement ne parvient pas à imposer son autorité morale auprès d'une minorité toujours dominante économiquement.

### **Les raisons commerciales *Second Cup* et autres *Color your world***

Soyons corrects, socialement corrects et politiquement corrects, pour une fois : NOUS DÉPLORONS ET DÉNONÇONS TOUTE FORME DE VIOLENCE. C'est ce que nous enseignons aux enfants à l'école et nous avons mis sur pied des projets pédagogiques novateurs d'éducation à la non-violence. Nous la constatons pourtant et parvenons à l'expliquer quand des conflits ethniques et territoriaux en sont la cause, comme cela se produit dans plusieurs des pays d'où viennent nos élèves



immigrants. Pas question de la justifier quand cela se passe sur la rue Mont-Royal. On peut quand même l'expliquer devant l'impasse législative et l'inertie sociale qui permettent de telles contradictions entre la règle et la pratique. Qu'on accepte à l'étranger la raison sociale d'une entreprise itinérante comme *Le Cirque du Soleil* est une chose qui se comprend, tout comme le fait que personne ne veuille franciser le nom des *Red Wings* de Détroit. Que l'intimidation économique et la hargne de quelques extrémistes nous amènent à tolérer la falsification de cette logique au point de légitimer l'appellation anglophone de *Second Cup* et autres *Color your world* en contradiction flagrante avec l'esprit de la Charte, cela est inacceptable.

## **LA LANGUE DE L’AFFICHAGE ET DE LA PUBLICITÉ**

À ce chapitre, on ne rit plus, on ne pleure pas, on crie d'indignation et de colère devant la stupidité d'une certaine élite pseudo-intellectuelle qui ne traduit pas mais qui invente et réinvente une langue qui ne vise ni à communiquer ni à exprimer mais à vendre, à n'importe quel prix - et souvent trop cher - mais surtout au prix d'années d'efforts anéantis par une orthographe fautive, une syntaxe boiteuse et une sémantique absurde.

Cela ne fait pas rire quand on pense au désarroi des enfants qui, au sortir de l'école, où on leur enseigne au tableau noir d'un mètre sur cinq la règle de grammaire et l'orthographe correctes, constatent l'erreur au tableau d'affichage commercial installé sur la toiture voisine en lettres de trois mètres sans savoir qui a fait la faute.

Il ne faut vraiment pas un diplôme de l'École nationale de l'humour pour inventer ça. À défaut d'être soutenus et valorisés, les enseignantes et les enseignants aimeraient bien qu'on ne leur nuise pas.

La langue d'affichage et de publicité commerciale est en état de siège pour cause constitutionnelle mais aussi parce que nous avons peur d'imposer des règles légitimes qui permettraient de soutenir nos efforts de francisation et nos efforts d'enseignement.

## **LA LANGUE DES MÉDIAS**

Si la langue de l'affichage et de la publicité influence nos élèves, que dire alors de la langue des médias qui non seulement diffusent cette publicité mais aussi imposent une norme en exerçant un pouvoir de conditionnement psychologique incommensurable, particulièrement auprès du jeune public. Certes, le principe de liberté d'expression interdit d'imposer un vocabulaire correct et de censurer les pratiques langagières néfastes en ondes. Mais cela ne nous autorise pas à faire l'autruche collectivement devant le niveau de langage médiocre qui envahit certaines stations de radio privées - puisqu'il faut bien reconnaître l'effort de la Société d'État et de quelques autres diffuseurs privés. Si ces états généraux réussissent à faire consensus sur des mesures de protection de la langue française au Québec et à favoriser l'usage d'une langue correcte, cela ne se fera pas sans la collaboration des médias privés autant que publics. Aussi bien aborder de front la question avec leurs dirigeants. Sans égard au champ de compétence constitutionnelle dans ce domaine, nous croyons que l'État québécois a la responsabilité morale de prendre l'initiative en invitant les médias d'information, tant la presse écrite que la presse électronique, à adhérer à un pacte social visant le respect et la promotion de la langue française.

Cette initiative devrait atteindre les créateurs publicitaires et les agences qui les emploient aussi bien que les artistes et humoristes qui exercent, comme on le sait, une influence considérable sur le jeune public et même sur leurs parents.

Cela devrait mettre un terme aux inepties que diffusent certaines stations pour se faire entendre : « *I lève you de 6 h à 9 h du lundi au vendredi* ». Voilà encore un double message sur les langues officielles.

## **LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

Nous aborderons enfin l'enseignement de la langue nationale ou de la langue première pour la distinguer de la langue maternelle de plusieurs de nos élèves. Mais, pour nous, c'est le même français qu'ils devront maîtriser, tant à l'oral qu'à l'écrit, à la fin de leurs études secondaires.

Nous avons choisi d'aborder ces questions en dernier parce que nous voulons illustrer que cet enseignement ne se fera jamais en vase clos, à l'intérieur des écoles; il se fera avec plus ou moins de succès selon la qualité de l'environnement linguistique aménagé par les décideurs politiques, par les médias, par les entreprises et par la société civile tout entière avant d'être habité par les citoyennes et citoyens que nous sommes.

À titre d'enseignantes et d'enseignants, nous sommes confrontés aux problèmes d'enseignement de la langue nationale à divers niveaux. D'abord, dans nos classes ordinaires, face à nos élèves francophones; ensuite, face aux jeunes immigrants allophones qui comptent sur l'école pour assurer leur francisation avant d'intégrer nos classes ordinaires; troisièmement, auprès des adultes allophones, parents de nos élèves dans plusieurs cas, qui veulent aussi acquérir une connaissance

suffisante du français pour s'intégrer à la société québécoise. Dans tous les cas, les défis qui se posent à nous sont d'ordres pratique et pédagogique parce que nous ne disposons pas des outils adéquats, mais aussi d'ordre social parce qu'il n'y a pas consensus sur les objectifs à atteindre.

### **Quel français enseigner?**

S'il y a une question fondamentale sur laquelle on doit faire consensus, c'est bien celle de nos objectifs. Voulons-nous enseigner à nos enfants une langue fonctionnelle, comme on le ferait pour des étrangers désireux d'habiter ce pays quelque temps avant de retourner chez eux ou de filer aux Etats-Unis, c'est-à-dire une langue qui serve strictement d'outil de communication orale et écrite ?

Les programmes de français qu'on applique depuis les années 80 confinent à cette sombre perspective en privilégiant une approche dite « communicative » de l'enseignement de la langue première. Nous avons maintes fois dénoncé cette tendance qui a pour effet d'interdire, dans nos classes, l'enseignement systématique de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe. Nous avons lancé un cri d'alarme en 1996 lors de l'annonce de l'implantation de nouveaux programmes de français et nous avons alors demandé au ministre d'arrêter les presses. Malgré l'ajout, quelques mois plus tard, d'un *addenda* au programme confirmant l'obligation d'enseigner la grammaire, rien n'est encore prévu pour en faire l'évaluation.

Cette approche communicative se maintient et la réforme du curriculum, axée sur le développement des compétences, risque fort d'ancrer plus solidement encore cette pratique d'un enseignement strictement utilitaire. Le Conseil supérieur de l'éducation a réitéré une



mise en garde à cet effet en septembre 1998 dans son avis intitulé *Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école* : « Si l'on dérive vers une accentuation trop marquée des capacités, des savoir-faire, on dévalorise les savoirs qui deviennent des contenus-prétextes », écrivait le Conseil. Il nous prévient aussi de l'excès contraire qui nous mènerait vers une conception encyclopédique du curriculum, mais on constate qu'il y a plutôt eu dérive vers la dévalorisation du savoir en prenant acte des difficultés évidentes qu'éprouvent, dans la rédaction de leurs travaux scolaires, les étudiants aux ordres supérieurs d'enseignement.

### **Des programmes nationaux**

Ces carences observables ont non seulement pour effet d'imposer un handicap dans la poursuite des études dans toutes les disciplines, elles constituent un frein au développement intellectuel et social. Car, faut-il le répéter, la langue structure la pensée et lui sert de véhicule.

Si nous parvenons à établir un consensus clair sur cette question, il faudra y donner suite de façon à assurer à chaque élève la possibilité d'accéder à un niveau raisonnable de maîtrise du français, peu importe son milieu socioéconomique, ses origines et sa langue maternelle.

C'est dire que l'application d'un programme national minimum d'enseignement de la langue première ne doit pas être compromise par le vent de décentralisation qui laisse aux conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires une marge de manœuvre dans l'application du curriculum. Cela comprend une liste des notions de base à transmettre au cours de chaque cycle du primaire et du secondaire et des évaluations formelles qui attestent de l'acquisition de ces connaissances.

### **L'enseignement de l'anglais, langue seconde**

Enfin, avant de parler de la francisation des adultes, il nous faut parler, paradoxalement, de l'anglicisation des enfants, ou de leur apprentissage de l'anglais. Il n'y a pas de lapsus dans cet énoncé : pour tous les jeunes Québécois et Québécoises, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, est nécessaire, surtout dans le contexte social et économique que l'on sait. Et nous souhaitons qu'il leur soit possible d'apprendre, avant la fin de leurs études secondaires, une troisième langue. Pour les allophones toutefois, surtout lorsqu'on les intègre prématurément en classe ordinaire, cet apprentissage constitue une forme d'anglicisation à l'intérieur même de l'école qui a pour mission d'assurer leur francisation.

Cette commission doit se prononcer sur la pertinence d'enseigner l'anglais, langue seconde, dès le début du primaire. Le nouveau curriculum, qui découpe l'enseignement primaire en trois cycles, a déjà pour effet de ramener le début de l'enseignement de l'anglais de la quatrième à la troisième année du primaire. Pourtant, les études scientifiques semblent contradictoires quant à l'efficacité de cet enseignement précoce. D'aucuns prétendent qu'il devrait se faire dès la première année, et certaines expériences leur donneraient raison. Il n'y a toutefois aucune garantie que cet enseignement précoce d'une langue seconde en permette une meilleure acquisition, et d'autres études arriveraient aux conclusions contraires. En cas de doute, il semble qu'il soit préférable de s'abstenir. Cette sagesse ancestrale devrait nous dicter la ligne à suivre, particulièrement dans le contexte d'un environnement francophone déjà fragilisé par l'anglicisation. Dans ce cas aussi, la solution ne réside pas dans l'éclatement du curriculum que pourrait

permettre la décentralisation en autorisant les écoles à modifier le curriculum national.

## **LA FRANCISATION DES IMMIGRANTS**

Nous n'avons pas parlé des dispositions relatives au droit du ministre d'autoriser des dérogations à l'obligation de fréquenter l'école française parce que nous ne disposons pas de renseignements sur la situation particulière des élèves qui en bénéficient. Nous nous inquiétons toutefois des effets politiques que pourrait avoir le mouvement de pression au sein de la communauté anglophone pour exiger le libre choix de la langue d'enseignement.

### **Deux réalités : les jeunes et les adultes**

Nous n'avons pas fait la distinction dans notre approche de l'enseignement du français selon que les élèves sont de souche francophone ou issus de communautés allophones puisque, selon nous, l'élève intégré à l'école ordinaire devrait déjà maîtriser la langue française au moins aussi bien que ses camarades de souche francophone. C'est la raison d'être des classes d'accueil mises sur pied par notre commission scolaire depuis une vingtaine d'années, et les résultats obtenus nous ont convaincus de la pertinence de ce modèle d'intégration, même si nous convenons qu'il y a lieu de revoir l'organisation de ces services pour tenir compte de facteurs importants, comme la proximité d'élèves francophones dans les établissements où sont ouvertes ces classes d'accueil.

Il en va autrement de la population adulte qui immigre au Québec puisqu'il n'y a pas obligation légale d'apprendre le français, contrairement à la double obligation qui est faite aux jeunes d'être

scolarisés jusqu'à l'âge de seize ans et de fréquenter l'école française aux ordres primaire et secondaire. Commençons par les jeunes.

### **Le système d'accueil menacé**

Dans leur *Énoncé de politique sur l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle* publié en novembre 1998, les ministres de l'Éducation et de l'Immigration ont affirmé une série de principes pour justifier une réorientation majeure des services d'accueil et de francisation des jeunes en milieu scolaire. Après avoir soumis à la consultation un projet qui aurait fait disparaître les classes d'accueil en faisant de la classe ordinaire le lieu principal d'intégration des jeunes allophones, les ministres ont décidé de laisser la latitude aux établissements qui pourront choisir de maintenir les classes d'accueil ou de leur substituer d'autres modèles de francisation. Cette nouvelle orientation menace le système actuel d'accueil et de francisation puisque les administrations locales imputables de leur budget seront tentées de faire des économies en fermant des classes d'accueil pour allouer ces budgets à d'autres postes déficitaires.

Dans ce plan d'action intitulé *Une école d'avenir*, la décentralisation des responsabilités de l'État est une fois de plus le moteur de la réforme proposée. Cette politique n'est donc pas vraiment nationale, dans la mesure où la plupart des responsabilités sont reléguées aux établissements.

Nous avons déjà fait l'apologie des classes d'accueil. Nous en avons exporté le modèle avec fierté jusqu'en Europe et l'expérience a démontré la pertinence et l'efficacité de cette formule. On y oppose aujourd'hui un danger de ghettoïsation parce que les jeunes allophones y seraient marginalisés. C'est un faux débat. Il suffit, comme nous

l'avons démontré à notre commission scolaire, d'assurer le maintien de ces classes d'accueil dans des environnements regroupant majoritairement des jeunes francophones. De cette façon, on profiterait du meilleur des deux mondes : l'élève en classe d'accueil acquiert les bases de la langue d'accueil qui lui permettront de s'intégrer harmonieusement en classe ordinaire et, dans l'intervalle, il profite de l'immersion en milieu culturel et linguistique francophone en côtoyant les élèves francophones lors des activités parascolaires, à la cafétéria et dans la cour d'école.

À l'opposé, l'élève qu'on aura intégré trop rapidement en classe ordinaire y accumulera des échecs résultant de son incapacité de comprendre les explications des professeurs, et ces derniers se verront contraints de ralentir le rythme d'apprentissage du groupe ou d'abaisser les standards de réussite. Il faut à tout prix éviter ces effets pervers.

Cette erreur a été évitée depuis deux ans dans les écoles de la CSDM parce que la convention collective du personnel enseignant impose une entente avec l'employeur avant toute modification des mesures d'accueil mises en place. Une meilleure protection devra toutefois être prévue pour que la francisation des jeunes allophones ne soit pas soumise aux aléas qui affectent les administrations locales.

Un obstacle persiste toutefois au préscolaire puisque le ministère de l'Éducation ne finance pas les classes d'accueil pour les enfants de 4 ans. Puisque près de la moitié de nos écoles montréalaises comptent des classes de préscolaire 4 ans en milieu défavorisé, les enfants allophones y sont inscrits avec les enfants francophones, ce qui entraîne les difficultés de socialisation qu'on imagine pour les uns et les autres. Pourtant, ces jeunes allophones seront admissibles à la classe d'accueil

de maternelle 5 ans l'année suivante. Il serait plus logique de franciser ces élèves dès leur entrée à l'école, à 4 ans, pour leur permettre d'intégrer la classe ordinaire l'année suivante.

### **La francisation des adultes**

Il faut assurer la francisation des adultes, pour eux-mêmes d'abord, selon leurs besoins d'intégration sociale et professionnelle, mais aussi pour qu'ils appuient les efforts de leurs enfants.

C'est dans cette perspective que nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de notre commission scolaire qui offre des services d'alphabétisation et de francisation aux immigrants. Plus récemment, nous avons dû intervenir, de concert avec la CSDM, auprès du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour éviter la mort naturelle de ces services, pourtant les plus accessibles puisqu'on les offre dans les quartiers à forte concentration ethnique et qu'on y attire les parents de nos élèves.

Encore là, la volonté de faire mieux risque fort de provoquer un effet pervers. Considérant que les services offerts étaient trop dispersés sans coordination efficace, le ministère de l'Immigration envisage de restructurer l'offre de service en instaurant des *centres de référence et de coordination des activités locales* des divers intervenants mais, au nombre de ces intervenants, il ignore les commissions scolaires. La principale conséquence de cette approche serait de vider les classes de francisation dans les commissions scolaires où une expertise précieuse s'est développée au cours des dernières années.

À l'opposé de cette approche de dispersion, nous croyons préférable de profiter des structures et de l'expertise en place au sein des commissions

scolaires en confiant au ministère de l'Éducation le mandat de coordonner la formation dans ce domaine comme dans les autres. C'est la meilleure façon, selon nous, de garantir la qualité des services pour éviter de nouveaux constats, comme celui qu'a fait le ministère de l'Immigration dans une étude interne en 1998, à l'effet que « près de la majorité des apprenants n'atteignent pas le profil de sortie du programme et qu'il leur est actuellement impossible d'atteindre une compétence fonctionnelle en français oral ».

Nous croyons que la gestion centralisée de la francisation des adultes dans la structure des commissions scolaires présenterait aussi l'avantage de favoriser leur scolarisation. Qu'il s'agisse des immigrants ayant déjà obtenu un diplôme d'études secondaires ou collégiales, ils doivent, pour la plupart, compléter ici une formation permettant leur insertion professionnelle. Les cours donnant accès à une formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur sont déjà offerts dans les commissions scolaires et ils sont reconnus par les établissements du haut savoir.

Enfin, tout comme nous y croyons pour l'intégration culturelle des jeunes, nous pensons qu'il faut perpétuer la pratique établie qui consiste à élargir les activités de francisation en transmettant aux adultes allophones les rudiments de la culture et de l'histoire de leur pays d'accueil.

## **RÉSUMÉ**

Le défi de la survie et de la promotion de la langue française au Québec ne pourra pas, selon nous, être relevé sans un effort collectif de valorisation et d'enseignement de la langue nationale. Il ne suffira pas

de vouloir connaître le français, ce qui n'est d'ailleurs pas encore assuré pour tous les immigrants en raison de l'attrait qu'exercent la langue et la culture anglo-américaines.

Il faudra que chaque citoyen fasse un effort pour l'apprendre, effort plus ou moins important selon ses acquis langagiers et linguistiques. Et cela ne sera possible qu'en déployant des ressources importantes à tous les niveaux du système d'éducation et en appliquant des programmes nationaux rigoureux, depuis le préscolaire et l'école primaire jusqu'à la fin du secondaire pour les apprentissages de base.

La formation des adultes allophones, comme celle des adultes francophones, devrait s'inscrire dans un processus continu, et son organisation devrait être unifiée au sein des structures relevant du ministère de l'Éducation qui doit répondre de la qualité de la formation et de la compétence du personnel affecté à l'éducation nationale.

Il faudra aussi se résigner à imposer aux entreprises de moins de 50 employés de se doter d'un programme de francisation et de voir à les soutenir pour qu'elles réussissent à atteindre l'objectif. Le risque est trop grand de voir nos efforts réduits à néant si les entreprises où se concentrent les citoyens allophones ne sont pas touchés par les principales dispositions de la Charte sur la langue du travail.

Il faudra encore poursuivre les efforts de francisation et élargir l'accessibilité à une formation qualifiante pour les immigrants, en commençant par les enfants allophones. À cet égard, nous recommandons l'institutionnalisation des classes d'accueil comme principal lieu de francisation et d'intégration culturelle pour les jeunes d'âge scolaire.

Le renforcement des mesures de contrôle et une action systématique de la Commission de surveillance de la langue française à cet égard nous semblent découler d'une volonté légitime de maintenir le cap vers la francisation.

La contribution des médias par l'adhésion à un pacte social résultant de ces états généraux paraît essentielle à la réussite de notre projet collectif et l'État pourrait en prendre l'initiative en s'appuyant sur l'autorité morale que lui confèrera un consensus national.

Nous remercions le président et les membres de cette commission nationale d'avoir bien voulu entendre notre propos et les assurons de notre appui et de notre vigilance pour que leur rapport sur cette entreprise de reconstruction nationale n'échoue sur quelque tablette ou rayon de bibliothèque. Ce n'est pas de cette littérature dont nos élèves ont besoin.

Montréal, décembre 2000

DC/dforget/langue/avis001211

